[Pelitain]
FRC 27101 A
Case
FRC
23627

12.

LETTRE

SUR LA CONSOMMATION DU BOIS

Dans les Bureaux de la République.

Extrait de la Décade philosophique.

CITOYENS,

L'anglais Forster, dans un voyage en Belgique, publié il n'y a pas long-tems, voit dans la disette prochaine du bois, dont presque toute l'Europe est menacée, une cause subitement dévastatrice, qui va arrêter les progrès de la civilisation, et rendant tout-à-coup inutiles les efforts de la raison et de la philosophie pour le bonheur de l'humanité et la perfection de l'espèce, va amener dans cette plus belle partie du monde une révolution morale dont les effets sont peut-être incalculables. C'est pousser loin sans doute la prévoyance; mais l'autorité de Forster peut être enfin de quelque poids, et nous porter au moins à des réflexions sérieuses sur cet objet important.

Quant à moi, j'y attache, je l'avoue, un tel degré d'intérêt, qu'aucune précaution, même la plus minutieuse, ne doit être négligée, je crois, pour reculer indéterminément cette époque, s'il est vrai qu'elle ne peut nous fuir. L'idée de Forster se présente à mon

THE NEWBERRY LIBRARY

esprit, toutes les fois que je mets une bûche dans mon feu. Aussi, toute vue d'épargne mise à part, me fais-je toujours un scrupule d'y en mettre une seule qui ne soit pas rigoureusement nécessaire à mon besoin; et lorsque par-tout ailleurs j'en vois consumer sans nécessité une quantité si effrayante, je crois que la vue d'autant de pains de quatre livres jetés au feu, me causerait moins de déplaisir.

Que ces idées soient exagérées ou non, tout le monde au moins sent comme moi la nécessité de mettre des bornes à la consommation de bois qui se fait chaque année. Je crois donc de mon devoir d'arrêter l'attention du Gouvernement sur quelques précautions de détail, fort aisées à prendre, et dont la négligence peut augmenter d'un tiers peut-être la consommation de bois qui se fait dans ses bureaux.

Il y a quinze jours environ, j'allai voir à son bureau un de mes amis employé dans une des divisions du Ministère de la Guerre. Je le trouvai dans une chambre à cheminée fort petite, où un autre employé travaillait avec lui. Le tems était très-beau, et le Soleil dans toute sa force; la chambre exposée au Midi, la fenêtre toute ouverte, et dans la cheminée il y avait ce qu'on appelle un *feu d'enfer*. Comme je lui témoignais amicalement ma surprise d'une profusion si condamnable, voici à-peu-près ce qu'il me répondit: « Que » voulez-vous? nous ne sommes pas en quelque sorte » les maîtres de l'empêcher: le garçon de bureau re- » cueille les cendres pour les vendre; c'est un des » profits de sa place. Dès le matin, non-seulement il » a soin de faire grand feu, mais même il ne manque » pas d'enlever la plus grande partie des cendres de » la veille. Il résulte de-là que nous trouvons toujours » à notre arrivée un brâsier allumé qu'on ne peut ni » éteindre, ni même affaiblir, puisque le foyer est » toujours privé de cendres. Quoique le feu, dans ce

» tems ci, ne soit pas encore rigoureusement nécés-
» saire, on s'en approche volontiers : on en jouit d'abord
» parce qu'on le trouve-là ; ensuite les occupations,
» les personnes qui surviennent, ne permettent pas
» de songer à en diminuer l'activité ; et comme le
» garçon de bureau ne manque pas de l'entretenir, sans
» qu'on le lui dise, il arrive souvent que la chaleur
» devient suffocante, et nous en sommes nous-mêmes
» tout honteux. »

Je trouvai cette excuse à-peu-près bonne, sur-tout pour un homme occupé dans ses fonctions comme l'ami à qui je parlais ; mais sa réponse me fit beaucoup réfléchir. Je sentis combien dans l'administration des États, les abus étaient difficiles à déraciner. Quel surcroit de consommation ce *profit des cendres*, accordé aux hommes qui allument les feux, n'entraîne-t-il pas dans les bureaux du Gouvernement ! Il était de règle, sous l'ancien régime, dans tous les bureaux dela Ferme générale, et dans beaucoup d'autres, de n'y faire du feu qu'au 1er Novembre, quelque froid qu'il pût faire avant cette époque. Cela a duré jusqu'en 1792, et l'on juge bien que les garçons de bureau n'ont pas peu contribué à faire oublier cet utile réglement.

Tout peut donc autoriser à leur retirer au plutôt une permission dont ils font et feront toujours le plus étrange abus, abus d'autant plus nuisible, que n'étant plus gênés par le réglement dont je viens de parler, le plus petit froid, long-tems avant l'automne, peut maintenant leur faire allumer dans Paris 1000 à 1200 feux uniquement *pour en avoir les cendres*. Convenons que pour tout autre qu'un garçon de bureau, le motif n'est rien moins que déterminant.

Observons de plus qu'un foyer bien garni de cendres, procure une chaleur beaucoup moins coûteuse, et la conserve bien plus long-tems qu'un foyer qui en est dépourvu ; c'est une vérité d'économie domestique

qui n'est ignorée de personne. Aussi les garçons de bureau ne laissent-ils pas les cendres s'amasser dans les cheminées confiées à leurs soins.

Mais quoi ! ne sont-ce pas là des précautions trop minutieuses, et le Gouvernement peut-il s'arrêter à ces futilités ? J'ai prouvé d'abord que la négligence de ces petites précautions, entraînait des inconvéniens graves, et en cela comme en toute autre chose, ne peut-on pas dire que les *grandes mesures* qui sont tout en théorie, se réduisent souvent à rien dans la pratique ? Toute notre vie ne se compose guère que de minuties qui se succèdent rapidement ; ces minuties déterminent notre caractère, notre manière de voir, notre bien-être ou notre mal-être, nos vertus ou nos vices ; ces minuties enfin font les grands événemens et le destin des nations..... Donc le Gouvernement, sans s'attacher uniquement aux grandes mesures, doit suivre aussi dans les plus petits détails l'objet soumis à sa vigilance ; car il y a tel de ces détails qui, abandonné à l'avidité des derniers subalternes et au cours naturel des choses, peut détruire dans sa source l'effet salutaire des plus sages et des plus vastes combinaisons.

Ici, par exemple, qu'importe que le Ministre de l'Intérieur, par une circulaire dictée par la plus sage prévoyance, ait fait planter cent mille arbres de plus qu'on n'en aurait planté sans lui, si pendant ce tems là chaque garçon de bureau, pour augmenter de quelques boisseaux les cendres dont il profite, brûle à dessein une ou deux voies de bois au-delà ce qu'il fallait en brûler ?

Eh bien, j'accorde encore que ce que je propose est de peu d'importance et minutieux en soi. Veut-on une mesure plus générale, plus efficace encore, et dont l'effet assuré serait de réduire considérablement une consommation effrayante, et qui s'augmente chaque année ? Cette mesure, la voici :

Au lieu de fournir *en nature* à tous ses employés le bois nécessaire pendant le tems de leur travail, le Gouvernement ne gagnerait-il pas sous tous les points de vue à le leur fournir *en argent*, soit par une augmentation proportionnelle d'appointemens, soit par telle autre forme d'indemnité qu'on jugerait à-propos d'admettre, d'après les règles les mieux combinées de l'équité distributive ? ce qui ne serait pas sans doute très-difficile à déterminer. Il y a deux ou trois ans qu'on a adopté une mesure à-peu-près pareille relativement aux plumes, canifs, grattoirs, etc. : qui peut empêcher d'en faire de même pour le bois ? Tous les employés occupant une même salle, se cotiseraient pour leur fourniture d'hiver, que le Gouvernement pourrait même leur avancer, en se remboursant par ses mains, ou que les marchands de bois n'hésiteraient pas à fournir à crédit en leur assurant un privilége sur les appointemens à écheoir, privilége à la conservation duquel le chef de Bureau serait tenu de veiller, etc. etc.

Soyons bien sûrs que par l'effet de cet arrangement, non-seulement les employés s'arrangeraient entre-eux pour se resserrer et diminuer le nombre des feux, mais encore que les garçons de bureau n'en allumeraient pas d'inutiles, pour *se faire des cendres*.... (J'ai peine, je l'avoue, à digérer cette idée). Les employés eux-mêmes apprendraient à économiser le bois, et ne donneraient plus le scandale d'une profusion dont j'ai souvent été témoin. J'en ai vu à leur bureau, accumuler les bûches dans le poêle ou dans la cheminée, qui rentrés chez eux, fesaient un si petit feu qu'on y mourait de froid.

Notez bien, de grâce, notez que je n'entends pas faire entrevoir par là au Gouvernement une économie en espèces, une diminution de dépense. Non sans doute. S'il débourse cette année 600,000 francs, ou plus, pour achat de bois, je suppose bien qu'il en débour-

sera encore autant l'année prochaine et les années suivantes pour l'*indemnité* accordée aux employés, et peu lui importe sans doute ce que les employés en feront, pourvu qu'il n'ait plus de bois à leur fournir. Qu'y gagnera-t-il donc ? Rien en espèces, mais une consommation trois fois moindre (on peut l'affirmer sans risque) d'une matière première essentielle à nos besoins de toute nature, et dont la disette, plus prochaine qu'on ne croit, peut amener de très-grands malheurs. Il y gagnerait donc réellement encore, quand même il arriverait qu'il déboursât plus pour l'indemnité que pour l'achat du bois en nature, ce qui certainement n'est point à craindre.

Ceci nous conduit à une réflexion qui n'est pas neuve, mais que les économistes du jour semblent souvent perdre de vue. C'est que dans un grand nombre de cas, ce n'est pas précisément *la moindre dépense d'espèces* que le Gouvernement doit avoir en vue, mais bien *la moindre consommation de matière*. Quand il sort un écu du trésor public, c'est pour passer le plus souvent dans la poche d'un contribuable, et le Gouvernement sait bien le moyen de le faire rentrer tôt ou tard dans le coffre dont il est sorti. Mais qu'une bûche se brûle sans nécessité, c'est en pure perte pour tout le monde, et le Gouvernement n'a pas de moyens pour recréer ce qui n'existe plus.

J'en demande pardon à tous les garçons de bureau de la République ; mais telles sont les idées que m'ont fait naître ces *cendres*, dont un long usage leur attribue la propriété et dont ils doivent, comme de raison, chercher à augmenter la masse. Quoique je ne sois moi-même que *cendre et poussière*, ainsi qu'eux tous, qu'ils me permettent de mettre, s'il se peut, des bornes à cette pulvérisation dont ils sont si jaloux. J'en offre les moyens généraux et particuliers à la sagesse, à la prévoyance du Gouvernement et à la ré-

flexion des lecteurs instruits qui, comme moi, partageront plus ou moins les graves appréhensions du philosophe Forster (1). Salut et considération,

G. P.

---

(1) Je propose au Gouvernement un moyen facile de diminuer sa consommation *propre*. Mais n'en peut-il pas employer aussi pour diminuer celle des particuliers riches, parmi lesquels il en est un grand nombre à qui l'on peut reprocher en ce genre une profusion non moins coupable? Certes, les bornes qu'on pourrait leur fixer, ne seraient pas un attentat au droit que chacun a de disposer de son argent, comme il lui plaît, puisqu'il s'agit ici d'une marchandise de première nécessité, dont nul ne peut se montrer prodigue sans nuire à ses concitoyens. La recherche des mesures les plus propres à restreindre sur cet objet, le luxe destructeur des particuliers, pourra faire l'objet de quelques autres *observations* du genre de celle-ci.

464